

# RÈGLEMENT

## Le secteur de la santé mentale *expose*

*Du 7 au 12 octobre 2023*

L'exposition est née dans le cadre de l'accompagnement apporté par la Ligue aux multiples activités de ses membres, et en particulier aux *projets mobilité* et *lieux de liens*. Cet événement prendra la forme d'une exposition hybride où l'ambition est de valoriser une partie du travail effectué par le secteur de la santé mentale ambulatoire.

Cet événement est organisé et coordonné par *la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale en collaboration avec le Centre de Guidance d'Etterbeek, le Club Norwest, le SSM Champ de la Couronne, Circuit du CSM Antonin Artaud, le Coin des Cerises, le Delta ainsi que l'asbl Dune.*

*Ce projet s'inscrit dans le partenariat plus large entre le CRéSaM et la LBSM pour l'organisation de la Semaine de la Santé Mentale à Bruxelles et en Wallonie.*

### **LES OBJECTIFS**

En plus de fédérer et réunir les acteur.rices du champ de la santé mentale, de partager et dialoguer autour de cette thématique, cette semaine a pour objectif de visibiliser les nombreux dispositifs existants au-delà des consultations individuelles. Cet événement mettra notamment en avant le travail collectif et communautaire sous le prisme de l'art.

### **OBJET DE L'APPEL À PARTICIPATION**

L'appel à participation a pour objet d'encourager les acteur.rices du champ de la santé mentale à :

- Proposer aux bénéficiaires de rejoindre le comité de sélection et d'organisation des œuvres destinées à être exposées ;
- Proposer des supports visuels issus d'ateliers et/ou d'une initiative propre ;
- Proposer une activité collective (atelier d'écriture, de musique, de cuisine, rencontre culturelle, etc.) ;
- Proposer une performance (chorale, open-mic, slam, théâtre, etc.).

## **PUBLIC-CIBLE**

L'appel à participation s'adresse aux acteur.rices du secteur de la santé mentale, et plus précisément :

- Les membres de la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale,
- Les Services de Santé Mentale bruxellois,
- Les Lieux de Liens,
- Les artistes ayant une sensibilité pour la thématique de la santé mentale.

## **ENGAGEMENT DE LA LIGUE BRUXELLOISE POUR LA SANTÉ MENTALE**

La Ligue s'engage à étudier toutes les propositions d'activités/performances ainsi que toutes les soumissions d'œuvres. La coordination de l'événement par la Ligue implique la :

- Gestion des aspects logistiques relatifs à l'exposition,
- Coordination du comité de pilotage,
- Gestion des partenariats,
- Organisation et sélection des œuvres et des activités/performances,
- Promotion et communication globale autour de l'exposition.

Chacun.e des participant.es s'engage quant à lui.elle, à :

- Assurer également la promotion de sa participation quelle qu'elle soit (exposition visuelle, activités, performances) au sein de ses propres canaux de communication ;
- Informer la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale en cas de changement dans la nature de son implication ou de l'annulation de celle-ci. En effet, le.la participant.e s'engage à informer dès que possible la LBSM afin que celle-ci puisse adapter son programme et informer le public en conséquence ;
- Le.la participant.e s'engage à réaliser son activité et à nous soumettre son œuvre conformément au descriptif soumis dans [le questionnaire](#) ;

## **CRITÈRES DE RECEVABILITÉ**

Les propositions soumises doivent avant tout :

- Contribuer à la déstigmatisation de la santé mentale ;
- Être réalisables au regard de l'espace proposé ;
- Les dimensions des œuvres éventuelles ne doivent pas excéder de 120cm de longueur et 120 cm de largeur.

Nous nous réservons le droit de refuser vos propositions si le cadre ne s'y prête pas et/ou si la programmation est complète. Nous tenons néanmoins à préciser que cela ne remet pas en question la qualité de vos propositions.

## ÉCHÉANCE

Les propositions de participation sont recevables au plus tard pour le 30 juin 2023 à 12h. Le délai passé, les propositions ne seront plus prises en compte. Les données transmises dans notre questionnaire seront celle utilisées pour la communication conjointe.

## CONTACT

Pour toutes questions ou informations complémentaires, adressez-vous à :

- [semaine@lasm.be](mailto:semaine@lasm.be) ou au 02/511 55 43